

Aliénation d'une partie de terrain communal à la Poste, Avenue Georges Clemenceau

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage des travaux d'aménagement du site avenue Clemenceau. A cette occasion, il a été proposé une rectification de limites entre la Ville et la Poste pour une meilleure utilisation des terrains.

Un accord est intervenu avec la Poste. La Ville cède une surface de 569 m² à prendre dans une parcelle de plus grande importance cadastrée section DX n° 106 au prix fixé par le Service des Domaines soit une somme globale de 11 380 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- ouvrir en recettes au chapitre 937.775.00501.30100 un crédit de 11 380 F pour encaisser la vente susvisée,
- ouvrir en opération d'ordre un crédit de 11 380 F au chapitre 937.675.00501.20200 en dépenses et au chapitre 90.653.2111.00501.30100 en recettes.

Ces ouvertures de crédits seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant dès la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Récépissé préfectoral du 28 janvier 1998.